

Présent :

Administration : Mr Fabien BEN (DASEN), Mr Hervé BRONNIER (Secrétaire général), Mme Béatrice CHIROUZE (IEN/IO), Mme Stéphanie ROME (DOS), Mme Catherine GUIGNERET (Cheffe de la division Élèves Familles et 2nd degré)

UNSA : Mme Laure MONAMY, Mme Laurence JOACHIM-VINCENT, Mme Baptiste GUILLARD,

FSU : Mme Laure FLAMAND, Mme Céline MULLER, Mme Séverine RIVIER, Mr Erwan VIE et Mr Aurélien BERGONZI

Sgen-CFDT : Mme Lucie PATTHEY

Lecture de plusieurs déclarations liminaires.

Mr Ben explique que les documents ont été envoyés tardivement car il souhaitait qu'ils soient le plus complet possible.

Les organisations syndicales préféreraient un envoi plus en amont et ensuite avoir des modifications si nécessaires afin de pouvoir contacter nos collègues dans de meilleures conditions.

Certains partages de postes sont déjà visibles pour les collègues. Cela crée parfois des ambiguïtés, il a été demandé à la DSI un paramétrage permettant de ne pas rendre ses informations visibles trop tôt. Mr Ben rappelle tout de même que maintenant le dialogue se fait en direct avec les agents et non par le biais des représentants syndicats pour ce qui concerne les postes.

Ordre du jour :

- Approbation des procès-verbaux des 24 et 27 janvier 2023
- Préparation de la rentrée scolaire de 2023 : carte des postes dans les collèges pour examen
- Questions diverses

Approbation des procès-verbaux : Les procès-verbaux ne sont pas prêts. Ils seront envoyés au plus vite dès qu'ils auront été relus.

Préparation de la rentrée scolaire 2023 :

Mr Ben commence par présenter les créations et suppressions de postes : il y a 2 créations de postes en ULIS TFC sur les collèges de Saint Amour et de Champagnole. Il y a 5 suppressions de postes : 2 au collège Rouget de L'Isle de Lons le Saunier, (1 carte scolaire en Allemand et une carte scolaire en Lettres modernes), 1 au collège d'Orgelet (le poste de technologie était vacant) et 2 au collège du pré St Sauveur à Saint Claude (1 carte scolaire en lettre moderne et une carte scolaire en histoire géographie). Les deux postes ULIS TFC sont ouverts aux collègues du premier et second

degré. Une vigilance particulière a été demandée sur l'une des cartes scolaires. Les supports stagiaires ne sont pas décidés par la DOS qui regrette fortement qu'un BMP de 18h ait été scindé en deux pour faire un support de stagiaire. Cependant les supports de stagiaires vont encore évoluer jusqu'à leur affectation en juillet.

Il a été soulevé plusieurs problématiques sur des postes partagés où parfois les compléments peuvent être assez éloignés. Pour certains, des améliorations ont déjà été trouvées, d'autres sont en cours de discussions, parfois les situations des établissements arrangent aussi les collègues suivant leurs lieux de résidences. Il reste encore quelques situations très compliquées mais sans solution à ce jour.

Une vigilance a été demandée sur l'établissement du Pré-Saint Sauveur de Saint-Claude. Cet établissement classé en REP à un taux d'encadrement proche de la cible, il sera peut-être un peu amélioré lors des ajustements du mois de juin.

Il a aussi été soulevé que certains collèges du Jura n'ont presque plus de support de postes. Avoir autant de postes partagés sur un même établissement peut s'avérer compliqué.

Il a été rappelé que c'est au chef d'établissement de choisir quel enseignant devra réaliser un complément de service lorsque cela est nécessaire. Les préconisations médicales et reconnaissances RQTH doivent être prises en compte dans sa décision.

La question du nombre de TZR sur certaines matières comme l'éducation musicale a été soulevée afin d'assurer une équité de l'enseignement sur tout le département.

Un support de stagiaire en EPS est prévu sur le collège de Damparis, ce qui engendrerait que la collègue présente sur l'établissement aurait un(e) stagiaire et un(e) collègue en complément. Est-ce vraiment pertinent ? Actuellement, les inspecteurs et les chefs d'établissements sont interrogés sur la pertinence de la création de support stagiaire sur leurs établissements. Il faudrait peut-être donc que le chef d'établissement alerte sur cette situation.

Un support stagiaire a été prévu en Arts plastiques à Nozeroy, ce collègue sera donc le seul enseignant de cette matière sur son établissement. Au vu de la situation géographique isolée de l'établissement est-ce vraiment pertinent pour ce futur collègue ? C'est le chef d'établissement qui en a fait la demande et a déjà un potentiel tuteur en vue dans un autre établissement.

Il est prévu un poste de technologie partagé entre Dole et Saint Amour. La DOS n'a actuellement pas d'autre solution à proposer. Le collègue en place sur ce poste a fait une demande de mutation Inter-académique. S'il obtient sa mutation le poste sera fermé.

En Histoire-Géographie, il est noté qu'il y aurait deux postes à pouvoir aux Rousses, mais des demandes de retraites sont à confirmer avant qu'ils puissent être mis au mouvement. Il est possible que les dates de retraite ne permettent pas de mettre les deux postes au mouvement.

Sur l'académie, 8 départs en retraite sont mis en suspens en attendant de savoir les conclusions sur la réforme des retraites, 2 dossiers sur le Jura.

Questions diverses :

Le nombre de contractuels 1^{er} degré est de 21. Me Ben ne connaît pas le nombre de contractuels dans le 2nd degré car ils sont gérés par la DPE au rectorat. Il va demander, mais il n'est pas sûr d'obtenir la réponse.

Des AESH remplaçantes ont été recrutés en janvier 2023, un bilan sera fait en fin d'année scolaire, sur les deux PIAL de Dole : 2 remplaçantes sur chaque PIAL. Mr Ben ne connaît pas les modalités de remplacement.

Les collègues qui avaient des ASA « fragilité par COVID », sont retournés au travail avec parfois des aménagements. Une reprise de poste reste problématique, le collègue devra peut-être rester en congé de maladie ordinaire. Une réponse plus précise sera donnée en formation spéciale.

Fin de la séance à 16h45